DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement des Andelys



LE VAL D'HAZEY 27940

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, <u>Aubevoye</u>

PC/TD/BV/2021-n° 1715

OBJET:

ROUTE BARREE RUE DE LA PORTE AUX CHIENS ET DEVIATION DU 29.03.21 AU 01.04.21

(SAINTE BARBE SUR GAILLON)

LIVRAISON

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville du Val d'Hazey.

Vu le Code de la Sécurité Intérieur, notamment son article L131-1 relatif aux pouvoirs du maire en matière de police,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R411-8 et L411-1 relatif aux pouvoirs des préfets et des maires, en matière de réglementation de la circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande de l'entreprise DECLERCQ Piscine & Spas Rue François Mitterrand 27190 Conches en Ouche pour l'évacuation de terre et le coulage béton au 4 Rue de la Porte aux Chiens quartier Sainte Barbe sur Gaillon 27600 Le Val d'Hazey. du 29 mars au 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation pendant la période des travaux.

- ARRETE -

Article 1:

Du 29 mars au 1^{er} avril 2021, l'entreprise DECLERCQ est autorisée à stationner un poids lourd pour l'évacuation de la terre et le coulage béton.

Article 2:

La Rue de la Porte aux Chiens est barrée dans les deux sens de circulation sauf riverains, le temps des travaux.

Article 3:

Une déviation par la Route de Rouen à Gaillon, la RD6015, la Rue des Pivots et la Rue de l'Eglise jusqu'à son intersection est mise en place.

Article 4:

La pré-signalisation et la signalisation sont mise en place par l'entreprise DECLERCQ durant les travaux, sous le contrôle de la Police Municipale, et devra être enlevée à la fin du chantier pour rétablir la circulation.

Article 5:

Toute dégradation de la voirie inhérente au chantier sera réparée par l'entreprise DECLERCQ.

Article 5:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télé-recours Citoyens accessible via le site internet <u>WWW.telerecours.fr</u>.

Article 7:

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :

🤝 Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,

Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Gaillon,

Sentreprise DECLERCQ Piscines & Spas,

☼ Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine Fure

🖔 Le Maire délégué de Sainte-Barbe-sur-Gaillon

Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 25 mars 2021.

Le Maire,
Philippe COLLAS.